

Groupe des élus de Droite, Centriste et Radicaux

Question posée à Monsieur le Maire d'Ivry sur seine
pour le conseil municipal du 20 novembre 2008

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 25 octobre 2007, le conseil a approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition du gymnase Jean-Jacques Rousseau avec le "collectif An Nour".

Cette convention était valable 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2007 renouvelable expressément pour 6 mois.

Depuis le 1^{er} septembre 2008 le "collectif An Nour" n'est donc plus autorisé à occuper ces lieux sans être, je cite, "exposé à une ordonnance d'expulsion et à une condamnation par le juge à verser une astreinte de 152,45 € par jour de retard au-delà du terme de la présente convention, ceci jusqu'à complet déménagement et restitution des clefs".

Nous voudrions savoir si le gymnase Jean-jacques Rousseau a bien été rendu à la commune à la date prévue et, dans le cas contraire, si vous avez bien engagé une procédure d'expulsion et une demande de condamnation de ce collectif pour occupation abusive.

Au cas où, à ce jour, le gymnase est toujours utilisé par l'association et qu'aucune procédure n'est en cours pour faire respecter la convention, les Ivryens aimeraient savoir pourquoi les décisions du conseil municipal ne sont pas respectées.